

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 10 juin 2025

**Approbation de
l'avenant n° 01 au
marché Voirie**

Convocation du : 3 juin 2025

**Plateforme, Voie
ferrée pour la phase 2
de l'extension de la
ligne 17 du tramway
Lancy Pont-Rouge –
Annemasse Les
Glières (74)**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

N° BC_2025_0085

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Louiza LOUNIS, Jean-Paul BOSLAND, Gabriel DOUBLET

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

Le marché n° 2024-011 – Voirie, Plateforme, Voie Ferrée (VPVF) a été attribué au groupement conjoint ETF – EUROVIA ALPES – BENEDETTI – GUELPA – TERELIAN – SOLS SAVOIE par la Commission d'Appel d'Offres du 02 avril 2024 après une consultation lancée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3, R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique, dans le cadre de la phase 2 de l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont Rouge – Annemasse les Glières. Le Bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le marché par délibération n°BC_2024_0035 en date du 17 avril 2024.

Le 29 juillet 2024, l'entreprise ETF a informé le mandataire du maître d'ouvrage du déménagement de son siège social à RUEIL-MALMAISON – 92500 (Immeuble Seine Way 12-14, Rue Louis Blériot) ainsi que du changement de numéro de SIRET 383 252 608 00 930.

Ces changements d'adresse du siège social ainsi que ce nouveau numéro de SIRET doivent être actés par avenant.

D'autre part, le cotraitant TERELIAN a indiqué également avoir augmenté son capital social.

L'avenant n°01 présente donc ces nouveaux éléments ; il est à préciser que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 01 au marché Voirie, Plateforme, Voie Ferree n° 2024-011 dans les conditions sus-énumérées,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ledit avenant,

DE DIRE que l'exécution et le règlement sont confiés par mandat au groupement solidaire constitué par TERRITOIRES 38 et TERACTION, mandataire d'Annemasse Agglo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.